

Cap-Contact



L'école, et après ?

Edito

« Qu'est-ce que tu feras quand tu seras grand ? » Chaque enfant y va de sa réponse : conducteur de train, infirmière, pompier, vétérinaire, maîtresse d'école, etc. Que nos rêves changent et évoluent au fur et à mesure que nous grandissons ! Certains réaliseront leur rêve d'enfant, mais la plupart bifurqueront avec plus ou moins de réussite vers d'autres horizons professionnels.

Pour un enfant en situation de handicap, la réponse à cette question est aussi spontanée que pour la majorité des enfants de son âge. Pourtant, déjà à ce niveau, les parents et l'enfant sont confrontés à de nombreuses barrières et à des interrogations pressantes : une maîtresse le prendra-t-elle dans sa classe ? L'établissement est-il accessible ? L'accueil réservé par les enfants sera-t-il correct ? Ne lui restera-t-il que le « choix » de suivre l'école spécialisée ? Plus tard, aura-t-il accès à une place d'apprentissage ou à des études ?



Quelle que soit la voie choisie ou imposée, l'intégration scolaire et professionnelle d'une personne handicapée dès l'enfance est exposée à de multiples difficultés, digne d'un parcours du combattant.

Gaëlle, jeune femme en situation de handicap a fait tout son cursus scolaire à l'école publique. Elle raconte :

« À la fin de l'école, je voulais devenir secrétaire ou employée de bureau. Je n'ai pas vu le même orientateur professionnel que mes camarades. Je suis allée voir une orientatrice de l'Assurance Invalidité (AI). Elle m'a regardée de la tête aux pieds et sans me connaître m'a dit : « Vous ne serez jamais secrétaire ! ». Puis elle a fait des tests. Il s'est révélé que mon point faible, c'était les maths, alors j'ai pris des cours d'appui pour rattraper en deux ans le programme des quatre dernières années.

Ensuite on m'a envoyée faire un stage à l'ORIPH (Organisation Romande pour l'Intégration Professionnelle des personnes Handicapées). Je devais faire les fiches de présences, remplir des statistiques et classer des fiches de lecture. Le soir, il défaisait ce que j'avais fait. C'était un travail qui ne servait à rien. À la fin du stage, ils m'ont dit que je n'avais pas d'autres choix que d'aller travailler dans un atelier protégé. »

Comment se passe l'orientation professionnelle pour un jeune en situation de handicap physique ?

Dans le canton de Vaud, l'orientation professionnelle du jeune handicapé commence en principe durant l'avant-dernière année de sa scolarité, vers 14-15 ans, par une rencontre avec l'orientateur professionnel de l'Assurance Invalidité (AI). Ce dernier joue un rôle déterminant par rapport aux possibilités qui lui seront offertes.

En effet, l'AI octroiera ou non les crédits qui permettront de financer les adaptations (transports, engagement d'un assistant pour la prise de note, adaptation du bâtiment, etc.) sans lesquelles le jeune ne pourra le plus souvent pas suivre de formation dans l'économie libre.

Cette décision est prise lorsque le jeune a entre 16 et 18 ans,

non seulement en fonction de ses capacités intellectuelles et physiques, mais en se basant surtout sur une appréciation de sa future capacité de gain. Si l'AI estime qu'il ne pourra pas gagner sa vie en travaillant dans l'économie libre à la fin de sa formation, quelles que soient ses capacités scolaires, le financement lui sera refusé. Dans presque tous les cas, le jeune ne pourra alors pas suivre la formation désirée.

Il lui restera peut-être la possibilité de se former dans une structure spécialisée (type ORIPH). Ces structures ont l'avantage de proposer des formations adaptées aux handicaps, mais n'offrent qu'une palette très restreinte de professions et les certificats obtenus sont difficiles à faire reconnaître sur le marché du travail.

Le plus souvent, le jeune en situation de handicap ne se verra proposer qu'une seule

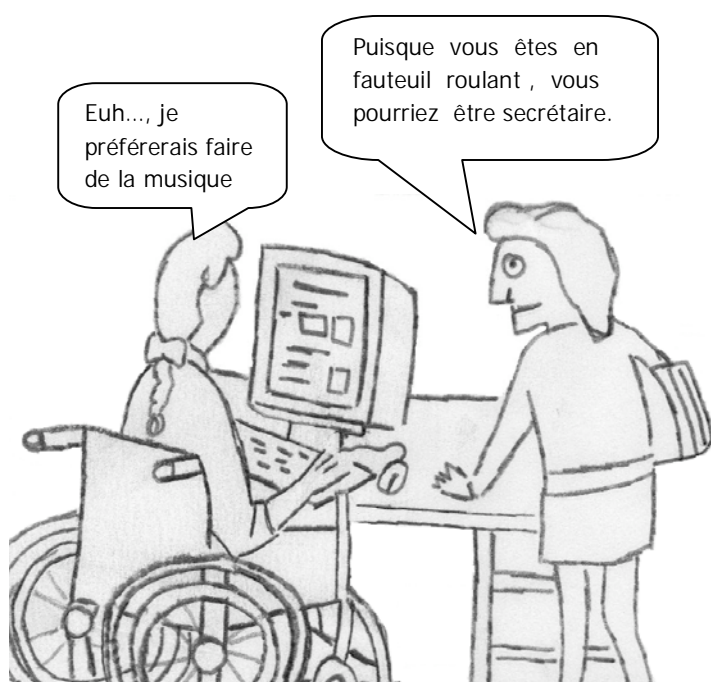
solution, celle du travail en atelier protégé, sans formation.

Tout jeune ne devrait-il pas avoir droit à une formation professionnelle ?

Quel jeune peut garantir qu'il trouvera un emploi à la fin de sa formation et pourra ainsi gagner sa vie ?

Formation, stages et professeurs permettent au jeune de se situer, d'éprouver ses limites et les contraintes environnementales. Il va ainsi apprendre à se faire confiance et à faire des choix.

Se déterminer pour une profession, encore plus lorsque l'on vit avec des limites imposées par le handicap, est un long processus demandant un accompagnement important et personnalisé. Les professionnels encadrant les jeunes en situation de handicap ne disposent pas toujours du temps nécessaire à assurer un tel soutien individuel.



Amélie, scolarisée en division supérieure, section commerciale, a suivi une formation de 2 ans au centre ORIPH.

« Cette formation d'aide de bureau, avec l'allemand en plus, était un défi pour moi. Je devais gérer à la fois ma formation et le début de mon indépendance. Durant ces 2 ans, j'ai appris à manier ma chaise roulante, à vivre en communauté, à partager nos expériences et à éviter de juger sans connaître la situation de la personne.

Maintenant, je travaille comme réceptionniste et aide de bureau dans des ateliers pour personnes handicapées mentales, mais je travaille en collaboration avec les maîtres socio-professionnels, la secrétaire et le responsable. Cela fait 13 ans que je travaille là-bas, tout en gardant les yeux et les oreilles ouvertes. »

Par rapport aux jeunes handicapés dès l'enfance, l'AI se situe dans une perspective de prise en charge et non d'accompagnement. Elle cherche à leur assurer un avenir sécurisé, à les « caser ». L'orientation des jeunes handicapés en atelier protégé est quasi systématique, qu'ils aient effectué leur cursus scolaire dans l'école publique ou spécialisée, et cela parfois même avant la réalisation de stages professionnels dans une structure spécialisée.

Quel mal à cela, pourrions-nous dire ?

Après tout, cela leur garantit un emploi stable. N'est-ce pas tout l'intérêt d'une assurance ? Oui, mais si l'on se penche un peu plus sur la question, cette solution n'est pas très satisfaisante pour l'individu.

Travailler, juste pour travailler, en sachant que, d'une part, ce que l'on fait la majeure partie

du temps ne sert à rien et que, d'autre part, les possibilités de changement sont extrêmement réduites, poserait problème à plus d'un employé... Quand on prend conscience entre 20 ans et 30 ans, que cette situation sera la nôtre jusqu'à la retraite, c'est encore plus déprimant !



Travailler à plein temps pour 100 francs par mois ?!

David, 26 ans, raconte : « Quand j'ai fini l'école, on ne m'a pas proposé beaucoup de choix. Soit j'allais habiter et travailler dans l'institution X, soit j'allais habiter et travailler dans l'institution Y. J'ai choisi l'institution X parce qu'ils payaient un peu mieux. À mon arrivée dans leurs ateliers protégés, on m'a dit : « Ne vous inquiétez pas, on va vous former. Vous aurez un avenir professionnel. ». Moi, je voulais une formation concrète dans les deux langues que je connais. On m'a d'abord dit : « On va voir ce qu'on peut faire. », mais ensuite on m'a dit que ce n'était pas possible, parce qu'il fallait un certificat ou un diplôme. Mais comment on fait pour l'obtenir si on ne nous donne pas les chances pour ?

À l'atelier protégé de Y, les personnes sont rémunérées 60 centimes de l'heure. Moi, j'étais payé 60 francs par mois pour 35 heures de travail par semaine. Progressivement, je suis passé à 116 francs par mois, parce que j'ai pu acquérir mon matériel personnel et donc travailler de manière plus autonome et rapide.

Souvent, il n'y avait rien à faire et du coup, je jouais au solitaire 4h par jour. Au bout de quelques mois, j'en avais marre de jouer au solitaire ou de bosser sur le programme d'archivage. Comme il n'y a pas de projets précis ou de mandat, on ne peut pas évoluer.

Et puis, financièrement, tu fais quoi avec 100 francs par mois ? Rien du tout ! Tu ne peux pas faire des projets. C'est tout juste si tu peux t'acheter un film et quelques shampoings. D'un autre côté je me sentais toujours très critiqué. On me faisait des remarques désobligeantes. »

Intégration professionnelle des personnes handicapées en Suisse

En 2003, une étude menée par la Haute école spécialisée de Soleure, à la demande de l'OFAS, auprès de 1'600 entreprises et 850 institutions conclut que seules 8% des entreprises suisses emploient actuellement des personnes handicapées. Pourtant, 31% d'entre elles affirment qu'elles seraient en principe en mesure de proposer un emploi à une telle personne.

Les trois principaux facteurs rendant difficile l'engagement de personnes handicapées seraient :

- Les adaptations architecturales.
- La crainte que l'encadrement engendre des coûts supplémentaires.
- La crainte d'une productivité réduite et d'un absentéisme supérieur à la moyenne.

Pour y remédier, il faudrait :

- Encourager des emplois temporaires ou des stages permettant de lever les doutes concernant la productivité des personnes handicapées.
- Mettre en place un suivi des personnes handicapées par une personne externe.
- Informer davantage les entreprises sur les mesures de soutien à l'engagement des personnes handicapées.

Ces mesures, pour l'instant, semblent pourtant être réservées aux personnes qui, suite à un accident ou une maladie, deviennent handicapées au cours de leur carrière professionnelle. Les jeunes, qui entament leur vie professionnelle avec un handicap existant, semblent curieusement oubliés.

Sandra, à 52 ans, fait un retour en arrière sur son parcours scolaire et professionnel :

« À l'école spécialisée, j'étais dans une classe avec des niveaux et des handicaps très différents. J'ai senti que si je restais là, on allait décider à ma place mon métier, l'endroit où j'allais vivre, etc. Alors à l'âge de 13 ans, j'ai fait des pieds et des mains pour aller dans une école normale.

Aucune école officielle ne me voulait parce que je devais dactylographier tous mes travaux, car mon handicap m'empêche d'écrire. J'ai fréquenté une école privée et j'ai pu suivre le niveau secondaire jusqu'au bout. Au gymnase, par contre, je n'ai pas pu suivre en classe à cause de la prise de notes. J'ai fait des cours particuliers à la maison. C'était moralement difficile car je n'avais pas de copains de classe.

À 17 ans, l'orientateur de l'AI m'a dit que c'était trop compliqué pour moi de continuer des études et que « je pouvais toujours taper des adresses sur des enveloppes » !

Conclusion

Au-delà du manque d'ouverture du marché du travail, il apparaît que le niveau de formation proposé aux personnes handicapées est nettement insuffisant pour faciliter leur intégration professionnelle.

Il serait temps que les Offices AI, à l'heure où les révisions se bousculent, changent leur façon d'envisager l'orientation professionnelle des jeunes, en réfléchissant non plus en termes de limitations, mais en termes de potentialités.

Avoir un métier, un travail et développer ses compétences sont aussi importants pour une personne en situation de handicap que pour tout autre personne. Envisager son avenir, se sentir rassuré quant à sa capacité à subvenir à ses besoins et à être autonome est essentiel.

Il est impératif que tout jeune en situation de handicap puisse bénéficier des conseils de professionnels qui l'aident à ouvrir des portes, plutôt que de le confiner dans ses limites.

Les parents doivent être soutenus dans leurs efforts pour favoriser l'intégration scolaire puis professionnelle. Il n'y a aucune raison pour que les moyens financiers importants obtenus pour un placement en école spécialisée ne puissent, le cas échéant, être mis à disposition pour un parcours dans l'école publique ou dans l'économie libre.

Enfin, il s'agit de prendre en compte le fait que l'environnement représente un facteur invalidant important, qui peut souvent être éliminé, par exemple en rendant les bâtiments accessibles. Une personne en fauteuil roulant derrière un guichet d'information ou au téléphone, n'est pas plus handicapée dans son travail que n'importe qui...

